



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 36-20190705

**SPL OTI DU SUD : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
SUR LES MODALITES DE CONTROLE ANALOGUE**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Marcelin THELIS.
Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**SPL OTI DU SUD : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LES
MODALITES DE CONTROLE ANALOGUE**

Le Président rappelle à l'Assemblée que les statuts de la SPL OTI DU SUD, constituée entre la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) et ses communes membres, ont été adoptés. L'objet social de la société est défini à l'article 3.

L'Assemblée générale constitutive de la société et l'installation du Conseil de surveillance ont eu lieu le jeudi 7 février 2019.

Le contrôle exercé par les collectivités territoriales actionnaires s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la SPL et se matérialisera par la rédaction de comptes rendus et le suivi d'une documentation informatique.

Modalités de contrôle en matière d'orientations stratégiques

Les représentants des collectivités au Conseil de Surveillance seront obligatoirement consultés pour :

- . Les décisions sur la stratégie de développement et les perspectives financières ;
- . Les décisions sur toutes les opérations comportant une part de risque contractuelle pour la société, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires en matière d'aménagement ;
- . L'approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports ;
- . Les informations sur la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations ;
- . L'information sur les procédures internes.

Modalités de contrôle en matière de gouvernance et de vie sociale

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de la SPL sont chargés de faire un point sur les opérations en cours et en projet, ainsi qu'une présentation du suivi du Plan d'affaires (plan pluriannuel).

Modalités de contrôle en matière d'activités opérationnelles

Les collectivités actionnaires exerceront un contrôle rigoureux sur chacune des opérations qu'elles auront respectivement confiées à la SPL.

Constitution d'une commission de contrôle analogue à vocation multiple

Compétente pour donner un avis sur les marchés conclus dans le cadre de la commande publique, elle jouera le rôle de Commission d'Appels d'Offres et également celui de Comité Technique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modalités de contrôle de la SPL OTI DU SUD,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les modalités de contrôle de la SPL OTI DU SUD,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

